



**HAL**  
open science

# Le cactus opuntia (raketa) dans l'océan Indien, des Mascareignes à Madagascar

Barthélemy Manjakahery

► **To cite this version:**

Barthélemy Manjakahery. Le cactus opuntia (raketa) dans l'océan Indien, des Mascareignes à Madagascar. *Revue historique de l'océan Indien*, 2005, Dynamiques dans et entre les îles du Sud-Ouest de l'océan Indien : XVIIe-XXe siècle, 01, pp.88-101. hal-03412324

**HAL Id: hal-03412324**

**<https://hal.univ-reunion.fr/hal-03412324v1>**

Submitted on 3 Nov 2021

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

# Le cactus *Opuntia* (*raketa*) dans l'océan Indien : des Mascareignes à Madagascar

Barthélemy Manjakahery  
*Université de Tuléar*

Les relations, voire les échanges entre Madagascar et les autres îles de l'océan Indien, remontent à une époque relativement ancienne. Pour ne retenir que le cas des Mascareignes, nous savons que les échanges de la Grande Ile avec celles-ci apparaissent plus étroits encore lorsque nous pensons non seulement aux liens humains, mais même à la circulation de nombre de produits pour des raisons commerciales ou pour d'autres motivations. Dans le cadre de ce colloque qui touche la vie économique, politique et sociale des pays du Sud-Ouest de l'océan Indien, nous avons porté notre choix sur les échanges de produits végétaux entre ces derniers, particulièrement entre l'Ile de France et Bourbon d'une part, et Madagascar de l'autre. Parmi ces espèces végétales qui circulaient entre les îles, nous retenons le cas du cactus, communément connu sous le nom vernaculaire de « *raketa* », une espèce dont la naturalisation apparaît flagrante, essentiellement dans les régions méridionales de Madagascar. Depuis son introduction dans la seconde moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle, le cactus a certes fait beaucoup parler de lui, non seulement par les populations locales mais jusqu'à l'administration coloniale française, si l'on ne retient que la pénétration des troupes d'occupation dans l'extrême-Sud et le Sud-Ouest de Madagascar. Très vite, pour divers usages, les populations malgaches vont s'approprier cette plante. Deux espèces de cactus vont notamment retenir notre attention sur la perspective historique de son introduction à Madagascar sinon dans ses fonctions dans certaines régions. D'où l'attention particulière que nous accordons à deux sous-espèces du genre *Opuntia*, à savoir *Opuntia dillenii* et *Opuntia ficus-indica*, au cours de la présente communication.

## 1 - ORIGINE DES CACTACÉES OU CACTÉES

Un rappel de l'origine du cactus va nous faire mieux appréhender la présence de cette espèce végétale dans bon nombre de régions du monde. Le terme « cactus » désigne un genre de l'importante famille des Cactacées ou Cactées. Dans la langue courante, il est souvent utilisé pour désigner la plupart des végétaux de cette famille<sup>1</sup>.

En ce qui concerne leur origine, il faut admettre que les Cactacées sont originaires des régions arides de l'Amérique. Toutefois, pour les deux sous-espèces *Opuntia*, *Opuntia dillenii* et *Opuntia ficus-indica*, des précisions méritent d'être apportées quant à leur provenance. Concernant la première, *Opuntia dillenii*, dans la taxonomie actuelle, la littérature botanique utilise couramment la dénomination *Opuntia monacantha*. Ce dernier, en culture, reçoit une autre appellation *Opuntia horrida* ou *Opuntia dillenii*, sous-espèce que l'on va retrouver dans l'océan Indien par la suite. Quant à son origine,

1. H. Gaussen, J.-F. Leroy, P. Ozenda, *Précis de Botanique*, 2. Végétaux supérieurs, 2e édition, Masson, 1982, 579 p.

*Opuntia monacantha* vient d'Amérique du Sud, mais celle-ci reste incertaine. Au Brésil, par exemple, le nom vernaculaire de l'espèce est *urumbeba*, *palmatória* ou encore *mondocuru*. Toutefois, cette dernière est largement répandue dans le Centre-Est de l'Amérique du Sud. Outre le Brésil, on la retrouve en Argentine, au Paraguay et en Uruguay. En ce qui concerne son étymologie, *monacantha* est une sous-espèce à une seule épine (*monacantha* : du grec *monos*, seul et *akantha*, épine). Comme beaucoup d'espèces de la famille des Cactacées, *opuntia monacantha* a été naturalisé dans de nombreux pays tropicaux du monde où il a pu être considéré comme une « peste » végétale<sup>2</sup>. Nous reviendrons sur cette question ultérieurement.

La deuxième espèce, *Opuntia*, est *Opuntia ficus-indica* dans la mesure où celui-ci fait partie des premières espèces introduites à Madagascar et que l'on désigne sous l'appellation de « cactus-raquette » ou *raketa* en malgache. Cependant, dans le cas de la Grande Ile, ce dernier terme s'applique indistinctement à tous les végétaux de la famille des Cactacées. La dénomination « raquette » vient du fait que *Opuntia ficus-indica*, dénommé à tort « Figuier de Barbarie » ou également « Figuier d'Inde » est un arbuste qui peut atteindre quelques mètres de haut (dimensions maximales : 6 m) et dont les branches portent des rameaux aplatis en raquettes, charnus et hérissés d'épines<sup>3</sup>. Les chercheurs s'accordent à dire que cette espèce a une origine mexicaine. Elle était inconnue en Europe avant les voyages de Christophe Colomb. La première description précise de l'espèce date de 1535, dont l'auteur est l'Espagnol Gonçalo Hernandez de Oviedo y Valdès dans son *Histoire des Indes Occidentales*<sup>4</sup>. Outre les fruits, c'est l'élevage de la cochenille qui attira les premiers conquistadors. La plante s'est, par la suite, diffusée dans le bassin de la Méditerranée et s'y est naturalisée au point de devenir un élément caractéristique du paysage. Elle s'est répandue également dans l'hémisphère sud, notamment en Afrique du Sud, à Madagascar, à La Réunion et à l'île Maurice, en Inde et à Ceylan, ainsi qu'en Australie. Nous évoquerons, plus largement, l'importance prise par les *raketa*, en général, dans le cas malgache plus loin.

## 2 - L'INTRODUCTION DU CACTUS *OPUNTIA* AUX MASCAREIGNES ET À MADAGASCAR

Nous nous intéresserons aux questions inhérentes à l'introduction des cactées dans le Sud-Ouest de l'océan Indien, particulièrement aux Mascareignes et à Madagascar. Nous pouvons affirmer d'abord que, dans l'état actuel de notre documentation, les opinions apparaissent divergentes quant à l'introduction du cactus dans ces îles. Intéressons-nous, dans un premier temps, au cas des Mascareignes. À quelle époque exactement cette espèce végétale a-t-elle été introduite dans celles-ci ?

Selon les informations fournies par C. Lavergne, l'espèce *Opuntia*, aurait été introduite dans l'île de France (vraisemblablement, *Opuntia ficus-indica*) au XVIII<sup>e</sup> siècle, entre 1750 et 1763 par Etienne François Le Juge de Segrais dans le futur Jardin de Pamplemousse. Il s'agit alors de *Opuntia* raquette du Brésil que l'on utilisait, semble-t-il, pour des raisons de défense et pour entourer les habitations<sup>5</sup>. Le problème est

2. Site Internet : [http://www.cactuspro.com/encyclo\\_espece.php](http://www.cactuspro.com/encyclo_espece.php)

3. Gaussen et al, *op. cit.*

4. Site Internet : [http://fr.wikipedia.org/wiki/Opuntia\\_ficus-indica](http://fr.wikipedia.org/wiki/Opuntia_ficus-indica).

5. Nous remercions ici Françoise Tamacha, de Piton Saint-Leu (La Réunion) et Christophe Lavergne, du Conservatoire botanique des Mascariens à Saint-Leu (La Réunion).

toutefois de savoir si l'on a vraiment affaire à *Opuntia ficus-indica* ou s'agit-il d'une autre espèce? Ce que nous constatons est que les publications traitant de la question dans cette partie de l'océan Indien sont loin d'être unanimes. La détermination des espèces, selon toute vraisemblance, varie suivant les spécialistes. À titre d'exemple, nous savons que la dénomination de «Figuier de Barbarie» ou «Figuier d'Inde» utilisée pour désigner *Opuntia ficus-indica* ne fait pas l'unanimité. En plus, si nous considérons le terme «*Opuntia vulgaris*» que Decary assimile à *Opuntia dillenii*<sup>6</sup>, nous constatons que le premier est aujourd'hui utilisé pour désigner l'*Opuntia ficus-indica* d'autres sources<sup>7</sup>.

Outre les premières informations se rapportant à l'époque de l'introduction de *Opuntia* dans l'île de France, des indications qui nous proviennent d'un auteur américain font état des causes de la présence de cette espèce aux Mascareignes<sup>8</sup>. Même si la date d'introduction de cette dernière n'est pas mentionnée par cet auteur, il avance toutefois que les véritables raisons de la présence d'*Opuntia* aux îles de La Réunion et de Maurice seraient d'ordre économique sinon pour des motivations commerciales, par l'élevage de la cochenille. Nous pouvons lire les lignes suivantes dans cet article de J.C Kaufmann: «[...] Merchants, hoping to profit in the cochineal trade by exploiting the rich natural carmine dye matter from dried cochineal insects, had imported *Coccus Cacti* (L.) to Réunion and Mauritius-Indian Ocean islands east of Madagascar - as well as to many other locales around the world [...].»<sup>9</sup>.

Outre l'intérêt pour la clôture ou la défense, la production d'un colorant rouge (le carmin) par élevage de la cochenille représente un autre avantage, une activité qui remonte à une époque ancienne. Cependant, pour les Espagnols, l'élevage de la cochenille aux îles Canaries ne connaît sa pleine réussite qu'au XIXe siècle<sup>10</sup>.

Pour en rester avec ce problème de l'introduction des *Opuntia* dans la région du Sud-Ouest de l'océan Indien, arrêtons-nous sur le cas de Madagascar. D'abord, selon J.-C. Kaufmann, les premières espèces qui ont été introduites dans la Grande Ile existaient déjà, non seulement dans l'Est de l'océan Indien (Inde), dans les Mascareignes (La Réunion) mais également en Afrique du Sud. Il s'agit des sous-espèces suivantes, *Opuntia dillenii* Haw., *Opuntia ficus-indica* Mill., *Opuntia monacantha* Haw<sup>11</sup>.

À propos de l'époque de l'introduction d'*Opuntia* à Madagascar, les botanistes s'accordent aujourd'hui pour dire que l'espèce a été également introduite au XVIIIe siècle dans les Mascareignes.

À en croire R. Decary, plusieurs argumentations défendent cette dernière période. Se basant sur des données tirées de la tradition orale, cet auteur fournit les explications suivantes pour appuyer son point de vue quant à l'inexistence des cactées dans le Sud malgache, avant le XVIIIe siècle: «Il était en tout cas certain que la *Raiketa* n'existait pas encore dans l'extrême-Sud vers le XVe siècle, c'est-à-dire au moment des premiers peuplements du pays dont la tradition a conservé la trace. Vers cette épo-

6. R. Decary, «Sur l'époque de l'introduction de l'Opuntia Dillenii Haw ou Raiketa de Madagascar», *Bulletin de l'Académie Malgache*, NS, Tome XVII, 1934, pp. 48-49.

7. Site Internet: [http://www.cactuspro.com/encyclo\\_espece.php](http://www.cactuspro.com/encyclo_espece.php).

8. J. C. Kaufmann, «La question des Raiketa: colonial struggles with prickly pear cactus in Southern Madagascar, 1900-1923», *Ethnohistory*, volume 48, Numbers 1-2, 2001, pp. 87-121.

9. Kaufmann, *ibid.*, p. 89.

10. Site internet: [http://fr.wikipedia.org/wiki/Opuntia\\_ficus-indica](http://fr.wikipedia.org/wiki/Opuntia_ficus-indica)

11. Kaufmann, *op. cit.*, p. 110.

que vivait sur le littoral, à l'Est du fleuve Manambovo, la tribu des Mahandrovato, au nom caractéristique. Ce nom, qui se traduit par « qui font cuire les pierres », rappelle les difficultés particulières d'existence de la tribu, difficultés auxquelles elle ne se serait sans doute pas heurtée si les fruits de cactus avaient pu la ravitailler en nourriture. »<sup>12</sup>.

Si cette période du XVe siècle avancée par Decary semble trop éloignée, sa deuxième argumentation nous semble plus probante concernant l'absence du cactus *raketa* dans la Grande Ile, toujours avant le XVIIIe siècle. Il évoque en ces termes l'inexistence des cactus au XVIIIe siècle : « Au XVIIIe siècle, les cactus étaient encore inconnus à l'époque où Flacourt était gouverneur du Fort-Dauphin. Cet auteur, très précis et attiré par les choses de la nature, les passe sous silence alors qu'il n'aurait pas manqué de les signaler et même probablement de les figurer s'ils avaient existé. »<sup>13</sup>.

Lorsque nous lisons l'ouvrage de Flacourt, le chapitre consacré à la description des plantes de « l'île de Madécasse » qui comporte plus de cent cinquante espèces, ne mentionne pas le cactus alors qu'un arbre comme le cocotier figure en bonne place dans l'*Histoire de la grande île de Madagascar*.

À s'en tenir toujours à cette période du XVIIIe siècle, essentiellement en rapport avec l'absence du cactus, les questions relatives à l'habitat et touchant les systèmes de défense ne font pas allusion à cette espèce végétale. Les villages de l'Anosy au XVIIIe siècle étaient ouverts, ne comportant pas de fortifications. G. Rantoandro, dans un article sur l'extrême Sud-Est de Madagascar rapporte une description du village de Fanjahira par François Cauche. Notons ici l'absence de défense : « Le village de Fanzaire est des plus beaux et bien assis ; il est à seize lieues du port de Sainte-Luce, au pied d'une colline, sur le bord d'une rivière, du côté du Levant, dans les sables qui s'élèvent plus haut que la terre proche de la mer, qui n'est éloignée dudit village que de quatre lieues, qui a des grandes vallées tout autour... les chemins sont couverts de part et d'autre d'arbres gros au plus comme la cuisse, en façon d'un premier, duquel ils imitent les branches et les feuilles. »<sup>14</sup>.

À la fin de son analyse sur l'espace d'habitat dans la région de l'Anosy, G. Rantoandro termine son étude en ces termes : « Les habitats des autres groupes, tout en gardant leur fragilité se reconstruisent aux mêmes endroits, dans la même aire. Ce phénomène est d'autant plus surprenant dans l'Anosy que les villages ne sont pratiquement pas fortifiés, ni situés sur les hauteurs [...]. Il faut croire que les attaques extérieures, si elles sont possibles, ne créent pas un sentiment de crainte de nature à influencer considérablement l'habitat... »<sup>15</sup>.

En matière de fortification et avant que le cactus ne soit utilisé, les villages des environs de Fort-Dauphin « [...] sont pour la plupart sur des éminences entourées de deux rangs de palissades rangées en forme de claires... Quelques-uns uns de ces villages sont ceints d'un fossé de 4 à 5 pieds de largeur et de profondeur »<sup>16</sup>.

12. Decary (R.), « Sur l'époque de l'introduction de l'Opuntia Dillenii Haw ou Raiketa de Madagascar », *Bulletin de l'Académie Malgache*, NS, Tome XVII, 1934 pp 48-49.

13. R. Decary, *op. cit.*, p. 49.

14. Rantoandro (A.G.), « L'extrême sud-est de Madagascar aux XVIe et XVIIe siècles à travers les chroniques européennes de l'époque », *Omalysy Anio*, n° 13-14, 1981, pp. 211-234.

15. *Ibid.*, p. 231.

16. R. Decary, *op. cit.*, p. 49.

S'il ne fait pas de doute que le cactus *opuntia* a été introduit à Madagascar dans cette période du XVIII<sup>e</sup> siècle, qu'en est-il maintenant de la date exacte de cette introduction ?

Dans son article sus-mentionné, Decary, plus prudent que d'autres auteurs, situe cette présence des cactées dans l'île entre 1768 et 1770. Il écrit à ce sujet : « *Il est donc établi que les premiers cactus ont été importés à Madagascar entre les années 1768 et 1770, date du départ de Maudave et du nouvel abandon du Fort-Dauphin.* »<sup>17</sup>.

Si nous considérons toutefois des écrits plus récents concernant cette question chronologique, la date avancée est plus précise : l'année 1769. Nous pouvons à cet effet citer les travaux de J.-C. Kaufmann : « *Raquette or figuier de Barbarie, the French names for prickly pear, was first brought to Madagascar from Réunion in 1769 by Count Maudave.* »<sup>18</sup>.

Contrairement à ce que nous retrouvons chez Decary, il écrit : « *Opuntia monacantha a été introduit en 1769 à Fort-Dauphin afin de sécuriser ce camp contre les attaques des Malgaches, par la création des haies vives.* »<sup>19</sup>.

Nous pouvons évoquer un autre problème concernant toujours cette introduction du cactus dans la Grande Ile qui est, cette fois-ci, le lieu de provenance. Là aussi, les points de vue divergent. Des auteurs comme Kaufmann font venir cette plante de Bourbon (La Réunion). En revanche, pour d'autres, le cactus serait introduit à Fort-Dauphin, dans l'extrême Sud-Est de Madagascar à partir de l'île de France, sinon on hésite entre les deux îles des Mascareignes à l'exemple d'auteurs comme Decary. Ce dernier souligne : « [...] *c'est Maudave lui-même qui est l'auteur de l'introduction à Madagascar des cactus dont il dût prendre des boutures à l'île de France ou à l'île de La Réunion* »<sup>20</sup>. Mais, dans le même article évoqué ici, Decary affirme que le comte de Maudave est venu à Fort-Dauphin en provenance de l'île de France, ce qui laisse supposer que le cactus introduit dans la Grande Ile arrivait de Maurice. L'on peut lire par conséquent ce qui suit : « *En réalité, lorsque le comte de Maudave, venu de l'île de France et nommé « Commandant pour le Roi dans l'île de Madagascar » débarque au Fort-Dauphin le 5 septembre 1768, ils y étaient encore inconnus.* »<sup>21</sup>.

Outre les renseignements fournis par Decary, les *Mémoires de la Congrégation de la Mission* (M.C.M) nous livrent des indications quant à ce départ de Maudave à destination de Fort-Dauphin. Dans le Tome IX de ces Mémoires, on évoque dans quelles circonstances le comte de Maudave a été envoyé à Madagascar par le Gouverneur de l'île de France. Rappelons qu'après l'abandon de la colonie de Fort-Dauphin, suite au massacre des colons en 1674, la France n'a pas renoncé à ses droits acquis sur Madagascar « *et tout en permettant à la Compagnie des Indes d'y rétablir des comptoirs et d'y trafiquer, le gouvernement du Roi s'en réservait la suzeraineté* »<sup>22</sup>. Par ailleurs, il est connu que même si l'établissement français n'existait plus, les rapports commerciaux entre les Mascareignes et la Grande Ile continuaient toujours. C'est dans

17. *Ibidem*.

18. Kaufmann, *op. cit.*, p. 89.

19. Site Internet : [http://www.cactuspro.com/encyclo\\_espece.php](http://www.cactuspro.com/encyclo_espece.php)

20. R. Decary, *op. cit.*, p. 49.

21. *Ibidem*.

22. *Mémoires de la Congrégation de la Mission*, Tome IX, 1866, 636 p., p. 606.

ce contexte que Maudave a été mandaté par La Bourdonnais, alors gouverneur de l'île de France, et envoyé vraisemblablement à partir de celle-ci pour redresser la colonie de Fort-Dauphin. Nous pouvons lire ce qui suit dans les Mémoires de la Congrégation de la Mission : « *Vers la même époque, M. De Mondave [sic], envoyé par le Gouverneur de l'Île-de-France, cherchait à relever les ruines du Fort-Dauphin, et il aurait réussi dans cette entreprise sans une opposition qui ne vint pas des Malgaches, mais du Gouvernement français lui-même...* »<sup>23</sup>.

Dans l'état actuel de notre documentation, ces quelques idées semblent privilégier l'île Maurice comme lieu de provenance des cactus introduits à Madagascar.

### 3 - LA NATURALISATION DES *OPUNTIA* À MADAGASCAR : LE CAS DES RÉGIONS MÉRIDIIONALES DE L'ÎLE

Plus que partout ailleurs dans le pays, c'est dans les régions méridionales de Madagascar que les cactus acquièrent leur importance non seulement dans le cadre du milieu physique de celles-ci mais également pour l'homme. Dès les débuts du XIXe siècle, les cactées font partie intégrante de la nature malgache. Selon ce que rapporte Decary, la région de Fort-Dauphin connaissait à cette époque une importante population de cactacées. Citant un rapport de l'enseigne de vaisseau Frappaz daté de 1819, cet auteur reproduit le passage ci-après : « *On trouve partout une grande quantité de raquettes. Ce végétal a été importé par M. de Maudave et l'on s'en sert avec avantage pour entourer les champs et les jardins et empêcher les voleurs et les animaux d'y pénétrer.* »<sup>24</sup>.

Si nous revenons brièvement aux motivations du comte de Maudave dans l'introduction du cactus à Madagascar, nous pouvons avancer que celles-ci avaient essentiellement pour but de protéger l'établissement de Fort-Dauphin contre les attaques locales. Cependant, Maudave n'a pas atteint les objectifs escomptés. C'est plutôt les populations malgaches qui ont bénéficié des avantages offerts par cette plante. Nous lisons les lignes suivantes dans les écrits de Kaufmann : « *Raquette was a huge success in the south, but not as a protector of French, East India Company interests as Maudave had hoped. The Malagasy, especially cattle pastoralists, appropriated raketa (the Malagasy name for it) into their ecologies and economies.* »<sup>25</sup>.

Si nous savons que les cactus sont originaires des milieux arides du continent américain, ces végétaux ne vont pas tarder à marquer, de façon quasi définitive, l'environnement naturel, particulièrement celui de cette région de l'extrême-Sud de Madagascar que Flacourt appelait « Province des Ampatres ». Bon nombre de chroniques ou autres rapports de voyage relatifs au Sud malgache ne manquent pas de faire allusion à ces fameuses « raquettes ». Les voyageurs nous ont laissé des descriptions suffisamment édifiantes quant à l'insertion du cactus dans le paysage végétal des régions méridionales de l'île. Parmi les voyageurs étrangers qui ont sillonné le sud du pays au XIXe siècle, les relations de voyage du docteur Louis Catat méritent une attention particulière. Ce dernier a été chargé d'une « mission scientifique à Madagascar » pour le compte du Ministère Français de l'Instruction Publique. Le Dr Catat et son compa-

23. *Ibid.*, p. 608.

24. R. Decary, *op. cit.*, p. 49.

25. Kaufmann, *op. cit.*, p. 89.



gnon Maistre ont parcouru des régions du pays de 1889 à 1890. Dans son voyage vers le Sud à destination de Fort-Dauphin, Catat nous donne des informations sur les régions traversées. Au sortir du pays bara et à l'approche de l'Androy, nous trouvons les renseignements ci-après à propos de la végétation : « [...] nous poursuivons notre route vers le Sud, et, presque aussitôt, la contrée présente quelques petits changements dans sa configuration générale et surtout dans sa végétation... au bout de quelques heures, mon étonnement augmente encore, et ce n'est pas sans quelques inquiétudes que j'envisage l'avenir... mais la végétation, en général, a complètement changé. Nous voyons des plantes bizarres, que je n'avais jamais rencontrées ailleurs. Nous voici maintenant dans un pays nouveau pour moi à Madagascar. Nous sommes environnés de plantes épineuses, de ces végétaux nommés vulgairement plantes grasses... Il y a surtout les raketa (cactus *opuntia* ou cactus *nopal*), et beaucoup d'euphorbes... »<sup>26</sup>.

À mesure qu'ils progressent vers le Sud, nos voyageurs sont confrontés à de véritables encombrements de cactus, ce qui ne va pas sans décourager Catat, maudissant cette nature jugée hostile et livrant son amertume de la manière suivante : « *Le sol disparaît entièrement sous d'épais fourrés de cactus ; la marche y est excessivement difficile, sinon impossible... nous voici arrêtés dans notre itinéraire vers le Sud, par une végétation que je maudis de grand cœur. Si jusqu'à présent rien n'avait pu arrêter notre marche au midi ; si les protestations de nos hommes nous étaient demeurées indifférentes... des cactus nopal allaient nous arrêter d'une manière absolue.* »<sup>27</sup>.

Ainsi, aux yeux des étrangers, cette présence des cactus dans l'Androy, a fait attribuer à cette contrée des qualificatifs tels que « région cactée » ou « zone des cactus ». En nous référant aux écrits de la période coloniale, et en considérant les débuts de la pénétration française dans le Sud de Madagascar à partir de 1901, il ne fait pas de doute que les colonnes dites de « pacification » avaient des difficultés pour soumettre les populations de la région, à cause de ce milieu qualifié d'« impénétrable » par les colonisateurs : « *La zone sud s'étend jusqu'à la mer et correspond au secteur d'Ambovombe ; c'est la « région cactée » ou, d'un seul mot, l'« Androy », puisque ce mot, dans le dialecte local, signifie « aux arbustes épineux ». Elle est entièrement couverte d'une forêt, mais d'une forêt d'un caractère spécial, à qui elle doit son nom, cactus, euphorbes et arbres épineux de toutes les variétés imaginables, qui en rendent l'accès singulièrement difficile et en constituent un abri presque impénétrable.* »<sup>28</sup>.

Considérons cette période du début de la pénétration coloniale dans le Sud malgache en examinant la politique adoptée par les colonisateurs français dans cette « région cactée ». Dans le cadre des opérations militaires menées dans le Sud malgache, celle-ci fait partie de la région Ouest du Cercle de Fort-Dauphin. À cette époque, l'Androy a été divisée en deux zones : Nord et Sud. La première qui est plutôt dégagée et qui correspond au secteur d'Imanombo, a été jugée plus facile à occuper, elle poserait moins de problèmes. Quant à la zone Sud considérée comme « impénétrable », il fallait adopter une autre stratégie. Il faut affirmer que c'est dans la « zone cactée » que l'on retrouve une plus grande concentration de populations et un plus grand nombre

26. L. Catat, *Voyage à Madagascar (1889-1890)*, Paris, Hachette, 1895, 432 p., p. 360.

27. *Ibid.*, pp. 361-362.

28. L.-H. Lyautey, *Dans le Sud de Madagascar : Pénétration militaire, situation politique et économique 1900-1902*, Paris, Henri Charles-Lavauzelle, 1902, pp. 141-142.



de bétail. D'où dans l'optique de l'administration coloniale, il faut tenir compte des motivations économiques dans les opérations de conquête : « [...] *la raison d'être de nos opérations militaires coloniales est toujours, et avant tout, économique, et c'est précisément le cas pour l'Androy, puisqu'il est désormais établi que ce pays est un sérieux marché d'importation et d'exportation : importation de toiles, exportation de bœufs.* »<sup>29</sup>.

Du fait de l'appropriation du cactus par l'environnement et l'homme malgaches, l'on peut dire que cette plante qui s'est naturellement incorporée dans le milieu qui n'est pas toujours bien nanti qu'est le Sud, a servi l'intérêt des groupes humains et des animaux. De par ses fruits et ses tiges aplaties appelées cladodes, le cactus est un aliment d'appoint et une réserve d'eau non négligeable en période de famine ou de sécheresse. Ces différents avantages des cactus *opuntia* ont sans doute permis aux populations de l'Androy de faire face non seulement aux aléas climatiques mais aussi aux actions de conquête menées par les troupes françaises d'occupation et selon Kaufmann : « *In short, raketa helped to « develop » pastoralism in a « marginal » region. Cultivating prickly pear cactus seems to have improved the « carrying capacity » of this arid land, which in turn increased herd sizes and human populations.* »<sup>30</sup>.

Il existe une autre idée que les colonisateurs n'ont pas manqué d'avancer quant aux circonstances de la pénétration militaire dans les régions méridionales de Madagascar, à savoir le fait que pour les Français, « *dans le pays Antandroy, il y a impénétration, il n'y a pas insurrection* ». Cette affirmation mérite une discussion. De prime abord, il ne fait de doute que les populations tandroy ont su tirer profit du milieu naturel dans lequel elles vivaient. Mais il est évident que ces dernières n'ont pas apprécié cette présence étrangère chez elles. Si dans les premiers moments de l'occupation française, la résistance des Antandroy était quelque peu désorganisée, il n'en demeure pas moins que des chefs locaux se sont opposés aux forces d'occupation. Dans les opérations menées entre le Mandrare et le Manambovo, entre juillet et décembre 1901, les sources coloniales signalent que l'extrême-Sud de la zone côtière est jugé « *nettement rebelle* » et les « *reconnaisances sur la basse Manambovo avaient déterminé un groupement d'éléments hostiles de la rive Ouest sous le commandement du chef Tsiseza* »<sup>31</sup>. *Outre Tsiseza, l'auteur rapporte l'existence d'« éléments hostiles » sur la rive : « [...] des éléments hostiles refoulés peu à peu du Nord au Sud avaient fini par se concentrer le long de la mer dans la zone où la forêt de cactus est peut-être la plus impénétrable. Tout ce qu'il y avait de guerriers réfractaires dans l'Androy semblait s'y être concentré sous les ordres du chef Tsitivity, menace constante pour les régions du Nord... »*<sup>32</sup>.

Même si l'administration coloniale minimisait la résistance tandroy dans la « zone des cactus » car, pour elle, il n'y a jamais eu de véritable insurrection, nous savons que les Français ont essuyé des pertes et qu'ils craignaient ce milieu : « *Le commandant Blondlat se heurta dans la zone la plus voisine de la côte à une résistance sérieuse qui nous coûta des pertes cruelles. Nos adversaires étaient servis par la nature du pays. La forêt de cactus épineux offre un réduit des plus difficilement accessibles* »<sup>33</sup>.

29. *Ibid.*, p. 143.

30. Kaufmann, *op. cit.*, p. 90.

31. Lyautey, *op. cit.*, p. 155.

32. *Ibid.*, p. 158.

33. *Ibidem.*

C'est la raison pour laquelle selon Lyautey, après sa visite dans le Sud, cette région doit rester pendant longtemps encore, sous commandement militaire, principalement le cercle de Fort-Dauphin et le pays au sud de l'Onilahy, non loin de Toliara. Cette mesure s'impose si l'on en croit Lyautey du fait de la difficulté du pays et de l'« état social » des populations locales taxées de véritables « sauvages » : « Ici, ne l'oublions pas un instant, nous en sommes à l'« âge du fer », à un état social qui remonte, en Europe, aux époques préhistoriques. Ces gens vivent nus, sans besoins, au dernier degré de culture, ignorant l'usage de la monnaie, n'ayant même pas les industries rudimentaires, pasteurs, guerriers, rebelles à toute discipline sociale. »<sup>34</sup>.

Par ailleurs, le refus de l'ordre colonial dans le Sud de Madagascar réapparaît par la suite avec la révolte des Sadiavahe entre 1915 et 1917. Là encore, la mise à profit du milieu naturel s'avère une des principales caractéristiques de ce mouvement. Parlant des repaires des Sadiavahe, F.V. Esoavelomandroso note ce qui suit : « Cette végétation dense offre un refuge idéal pour tous ceux qui veulent se soustraire à la surveillance des postes militaires et administratifs. Les forces de l'ordre ne parviennent pas non plus à franchir aisément les haies de raketa (cactées) derrière lesquelles s'abritent quelques maisons ou des villages entiers. »<sup>35</sup>.

#### 4 - LA DESTRUCTION DES CACTUS ET LA RÉINTRODUCTION DE NOUVELLES ESPÈCES À MADAGASCAR

L'adoption du cactus par les populations du Sud de l'île n'a pas fait le bonheur des colonisateurs surtout depuis qu'ils ont envoyé leurs troupes pour investir cette « région cactée » au début du XXe siècle. L'époque de Maudave est, certes, bien loin. Après cette période dite de « pacification », le pouvoir colonial s'achemine vers la mise en place de l'administration coloniale proprement dite. La question se pose de savoir pourquoi y a-t-il eu destruction des premières espèces *Opuntia* introduites à Madagascar et quelles sont les raisons qui expliquent la réintroduction de nouvelles espèces. Les deux questions sont liées. Qu'en est-il de la première ?

Nous pouvons dire de suite que nombre de travaux ont déjà traité ce problème de la disparition de *Opuntia* à Madagascar. Nous ne manquerons pas de rappeler que dans bon nombre de pays, ces derniers ont été considérés comme de véritables fléaux, des « pestes végétales » à l'image de ce que qui existe en Australie ou en Afrique du Sud, pour ne citer que ces deux exemples<sup>36</sup>. Que peut-on dire à propos de ce qui s'est passé dans la Grande Ile ?

Avant tout, signalons que le problème de la destruction des cactus dans cette dernière est loin de faire l'unanimité lorsque l'on fait référence aux divers écrits traitant de la question. Pour le cas malgache, plus que des problèmes d'écologie voire d'économie, la question des *raketa* est hautement politique lorsque nous considérons l'action du pouvoir colonial français dans le Sud de Madagascar. Les rapports des officiers responsables des cercles et/ou secteurs durant les premières opérations de pénétration, les dépêches et correspondances des responsables des différentes divisions

34. *Ibid.*, p. 155.

35. F. V. Esoavelomandroso, « Les Sadiavahe : essai d'interprétation d'une révolte dans le Sud de Madagascar (1915-1917) », *Omalysy Anio*, nos 1-2, 1975, p. 140.

36. Site Internet : [http://www.cactuspro.com/encyclo\\_espece.php](http://www.cactuspro.com/encyclo_espece.php)

administratives ne manquent pas de signaler ce goulot d'étranglement qu'est ce milieu naturel de l'extrême Sud dans les visées françaises. De plus, l'« état social » des populations du Sud n'est pas sans entraver la mise en place du système colonial. Si l'on considère en effet les travaux avertis en la matière, il apparaît patent que la source de tous les maux pour les Français ne peut venir que de ces dernières lesquelles sont naturellement taxées de tous les noms : « rebelles », « voleurs de bœufs », « vagabonds », « primitifs » ou d'autres encore<sup>37</sup>. Avant la colonisation française, plusieurs argumentations méritent d'être prises en compte lorsque nous cherchons à comprendre la destruction des *raketa* dans les régions méridionales de la Grande Ile.

Il existe une première tendance qui regroupe les écologistes et les botanistes qui pensent que la disparition de *Opuntia* apparaît comme une nécessité écologique sinon biologique. Le chef de file des tenants de cette destruction est le botaniste français H. Perrier de la Bathie qui prône la lutte biologique pour supprimer les *Opuntia monacantha* ou *Opuntia ficus-indica* et les remplacer par d'autres espèces qui sont inermes. Cette opération a comme objectif principal non seulement la fixation des populations du Sud enclines au « nomadisme » mais également la solution de leur problème de manque d'eau particulièrement pour le bétail avec l'introduction de nouvelles espèces de cactus. Les feuilles sont brûlées et données aux animaux pour étancher leur soif. Concernant ces idées de Perrier de la Bathie, J.-C. Kaufmann nous rapporte ce qui suit : « *By 1921, Perrier de la Bathie [sic] was involved in another attempt to fight cactus with cactus, proving that hopes in a biological answer to the cactus problem had not died. He gave his support to another « thornless raketa project » in the south. A year earlier he wrote in favor of thornless cactus, noting that the spineless kind was « infinitely precious in this country of the South where both water and forage are lacking.* »<sup>38</sup>.

Pour ce qui est de l'introduction des *raketa* sans épines ou *Opuntia inermis* certains auteurs rapportent que ces espèces ont été introduites à Antananarivo par le professeur Cornu, en 1898, comme plantes fourragères. Elles ont été vulgarisées à partir de 1923 dans le Sud malgache<sup>39</sup>. *Opuntia inermis* possède des avantages dont le plus important est sa résistance aux attaques des insectes parasites. Il est également comestible pour l'homme et le bétail. C'est pour cette raison que l'administration coloniale encourageait fortement la plantation de l'espèce inermes dans certaines régions du pays. Selon Kaufmann, le Gouverneur Général Garbit envoyait des circulaires à ses administrateurs de province pour promouvoir la culture de cette dernière, notamment ceux de Fort-Dauphin, Toliara, Morondava et Betroka. Chaque canton devait en planter un hectare<sup>40</sup>. Toutefois, cette espèce n'est pas sans inconvénient. D'abord au niveau de la fructification saisonnière, celle-ci ne s'étend que sur un mois.

Mais il y a plus, dans la mesure où cette espèce inermes est mal défendue contre « *les bœufs qui détruisent irrémédiablement toute plantation livrée à la libre pâture, en sorte qu'elle ne peut se naturaliser* »<sup>41</sup>. Dans ses travaux de géographie

37. J. Fremigacci, « Protectorat intérieur et administration directe dans la province de Tuléar (1904-1924)- Mythes et réalités », *Omalysy Anio*, nos 13-14, 1981, pp. 263-286.

38. Kaufmann, *op. cit.*, p. 106.

39. D. K. Ramampihirika, *Les ressources naturelles non conventionnelles : OPUNTIA- Réponse durable au développement socio-économique et écologique des zones semi-arides de Madagascar*, Contrat programme de recherche, 1er rapport intermédiaire, 2002, 37 p.

40. Kaufmann, *op. cit.*, p. 106.

41. D. K. Ramampihirika, *op. cit.*, p. 11.

humaine sur la plaine côtière mahafale, R. Battistini évoquant les champs *vala*, des champs avec des haies vives et qui rappellent les paysages de bocage, retrouve également les limites du cactus inerme et s'exprime en ces termes : « Dans le Sud du pays tanalana, et entre Linta et Menarandra, les *Opuntia* (*raketa* = raquette) interviennent aussi dans la constitution des clôtures. Près de Saodona, il existe de grandes clôtures uniquement constituées par l'*Opuntia ficus indica*, variété inermis, d'introduction récente dans l'extrême-Sud. Mais comme les bœufs consomment ces *raiketa*, dégradant ainsi les clôtures, on réserve généralement cette plante pour la confection des clôtures secondaires qui cloisonnent intérieurement certains grands *vala* »<sup>42</sup>.

Outre la lutte biologique par l'introduction de nouvelles espèces inermes, la disparition des *raketa* dans les régions méridionales de la Grande Ile s'explique par d'autres facteurs. Les espèces avec épines reçoivent largement la préférence des éleveurs, selon certains auteurs. Pour Decary dont le point de vue apparaît plus réaliste, d'après ce que rapporte Kaufmann, la destruction des cactus ne peut avoir que des conséquences désastreuses sur le plan socio-économique : « Decary, the most energetic « anti-anti-raketa » spokesperson, argued that destroying the prickly pear would have serious socioeconomic consequences. »<sup>43</sup>.

Ce qui va précipiter la disparition des cactus c'est l'administration coloniale elle-même. Les difficultés de la « pacification » du fait de l'environnement naturel du milieu dit « cacté », les différentes taxes et autres impositions durant la colonisation entraînant bien souvent fuite de populations, tout ceci ne va pas sans conséquences dans les relations entre colonisateurs et colonisés. D'où une fois de plus, la suppression d'une végétation considérée par le pouvoir colonial comme repaire de « populations rebelles » réfractaires à toute idée de « civilisation » semble inéluctable. Pour ce qui est des faits, et selon certains auteurs, c'est l'introduction d'une cochenille du genre *Dactylopius* qui est à l'origine de la destruction du cactus, espèce introduite en 1923<sup>44</sup>. Pour J.-C. Kaufmann, l'administration coloniale, afin de mettre un terme au « nomadisme » des populations du Sud, va prendre des mesures contre la « peste végétale » qu'est le cactus après 1923. Selon lui, c'est Perrier de la Bathie lui-même qui est l'instigateur de la présence de la cochenille dans le Sud du pays. Il s'agit de ce que l'on appelle « *pondy foty* » (littéralement « poudre blanche ») allusion faite à la couleur blanche de cet insecte parasite. Deux espèces ont été évoquées, à savoir *Dactylopius tomentosus* et *Dactylopius opuntiae*<sup>45</sup>.

D'après les indications fournies par Ramampihirika, l'agent de la destruction du cactus est un minuscule insecte du nom de *Cactoblastis cactorum*. Selon cet auteur, cette cochenille a été importée de La Réunion et apparaît aux environs d'Antananarivo en 1922, provoquant la mort des *Opuntia dillenii* de la région. En novembre 1924, Perrier de la Bathie envoie de la capitale une boîte d'allumettes contenant quelques cochenilles à son ami Jamet de Toliara pour lutter contre les *Opuntia* qui recouvraient ses terres alluviales de l'Onilahy et du Fiheregna<sup>46</sup>. Pour d'autres sour-

42. R. Battistini, *Géographie humaine de la plaine côtière mahafaly*, Editions Cujas, 1978, pp. 73-74, [Thèse complémentaire de Doctorat].

43. Kaufmann, *op. cit.*, p. 107.

44. Site internet : [http://www.cactuspro.com/encyclo\\_espece.php](http://www.cactuspro.com/encyclo_espece.php)

45. Kaufmann, *op. cit.*, p. 108.

46. Ramampihirika, *op. cit.*, p. 10.

ces, Perrier de la Bathie aurait envoyé cette cochenille dans le Sud à l'entomologiste Petit qui l'y aurait disséminée<sup>47</sup>. Au bout de quatre ans, l'on assiste à la disparition du cactus *Opuntia monacantha*. Se référant à Decary, ces dernières sources rapportent que la famine de 1930 dans le Sud du pays s'explique par la disparition des cactus. Cependant, à l'heure actuelle, il est difficile d'affirmer un lien direct entre la destruction des *Opuntia* et cette famine de 1930. Les mêmes sources font état lors de celle-ci d'une diminution de 31 % du cheptel entre 1922 et 1923 alors que les cactus étaient abondants. Pour Decary, cette diminution serait de 20 % avec la sécheresse de 1930. Quant à la famine de 1943, l'introduction d'espèces d'*Opuntia*, plus résistantes à la cochenille, n'a pas pu empêcher cette calamité mais les villages qui cultivaient des *raketa* semblaient moins touchés<sup>48</sup>.

Pour trouver des solutions à ces disettes chroniques, l'administration coloniale n'a pas cessé d'introduire bon nombre d'espèces de cactus encore à Madagascar, notamment à destination du Sud du pays. Dès 1925, dix espèces d'*Opuntia* ont été importées des États-Unis pour la ferme d'Ambovombe, dans l'Androy<sup>49</sup>. En 1928, selon des renseignements recueillis par Ramampihrika, le docteur Swingle envoie de Californie une collection d'*Opuntia* fourragers et fruitiers qui a été acheminée sur Ambovombe par la suite, en passant par la station d'Ivoloina près de Toamasina, sur la côte Est. En septembre 1937, selon toujours le même auteur, des cactacées fruitières ont été plantées au Centre antiacridien de Betsioky-Sud. Il en est de même de la station agricole de Toliara, qui entre 1951 et 1957, adopte une démarche similaire, en introduisant de nouvelles espèces<sup>50</sup>. Aujourd'hui encore, la question des *raketa* est loin d'être close lorsque l'on pense à la recherche qui porte sur les différentes utilisations de celles-ci dans divers domaines (alimentation humaine et/ou animale, usage thérapeutique et/ou industriel, usage ornemental...).

## 5 - L'INTÉRÊT ARCHÉOLOGIQUE DES CACTÉES

En dehors de leurs différents usages socio-économiques, les cactées n'en constituent pas moins des éléments importants en matière de défense. D'où l'intérêt de ces espèces dans le domaine de l'archéologie en tant que fortifications végétales. Nous connaissons le rôle joué par les cactus dans les régions méridionales de Madagascar à l'époque coloniale, mais il y a plus lorsque nous évoquons les fortifications proprement dites. En parlant de ces dernières, plusieurs types existaient à Madagascar dans les périodes anciennes en fonction des conditions du milieu naturel. À diverses époques, abris naturels, palissades, fossés, enceintes de pierres, fortifications végétales ont marqué l'histoire de la Grande Ile en matière de défense. Pour ce qui est d'abord des abris naturels avec ou sans aménagements particuliers, nous retrouvons ce premier type sur les pentes des montagnes aussi bien des Hautes Terres Centrales que sur les massifs du liséré forestier de la façade orientale sinon sur les hauts sommets de la falaise calcaire du Nord du pays<sup>51</sup>.

47. Site Internet : [http://www.cactuspro.com/encyclo\\_espece.php](http://www.cactuspro.com/encyclo_espece.php)

48 Site Internet : [http://www.cactuspro.com/encyclo\\_espece.php](http://www.cactuspro.com/encyclo_espece.php)

49 Kaufmann, *op. cit.*, p. 108.

50 Ramampihrika, *op. cit.*, p. 11.

51. B. Manjakahery et A. Rafofo, « Cachettes et abris archéologiques dans les mouvements de résistance populaires : le cas des Hautes Terres », *Omal'y sy Anio*, n° 41-44, 1995-1996, pp. 49-56.

En matière de palissades, bon nombre de régions connaissent ce système de défense qui apparaît complémentaire sinon indépendant lorsque nous considérons les anciens villages de l'Anosy décrits par François Cauche ou Souchu de Rennefort<sup>52</sup>. Quant aux fossés, les archéologues qui ont travaillé sur les Hautes Terres Centrales Malgaches montrent à quel point ce type de fortification caractéristique du paysage collinaire peut être mixte lorsque les fossés ou *hadivory* sont dans certains cas doublés d'ouvrages en maçonnerie de pierres sèches à l'exemple de ce que nous rencontrons dans le Vonizongo, dans le Nord-Ouest de l'Imerina<sup>53</sup>. Les enceintes de pierre sèche ou *manda* se retrouvent aussi bien sur les Hautes Terres Centrales que méridionales<sup>54</sup>. Pour en revenir aux fortifications végétales, l'utilisation de celles-ci n'est pas uniquement l'apanage de l'extrême-Sud malgache. En zone soudano-sahélienne par exemple, des fortifications végétales existent au Tchad et dans le Nord Cameroun<sup>55</sup>. Que peut-on dire maintenant concernant le cactus en tant que fortification végétale ? Dans une approche typologique, plusieurs cas peuvent se présenter lorsque nous considérons les différentes régions de Madagascar.

Il est un premier exemple qui est représenté par un simple entourage de cactus autour des habitations situation que l'on rencontre chez les Antanosy émigrés vers 1885, selon les observations du colonel du Vergé rapportées par Decary<sup>56</sup>. Cependant, il est des cas où nous avons affaire à des fortifications mixtes.

Selon les renseignements fournis toujours par Decary, nous pouvons avoir une première association « cactus/fossé ». En parlant d'anciens villages bara, ce dernier s'exprime en ces termes : « *Chez les Bara, certains villages étaient autrefois installés sur des arêtes rocheuses abruptes. Ils avaient généralement deux ou trois entrées étroites et se complétaient de cactus et aussi de fossés quand la nature du sol le permettait.* »<sup>57</sup>.

Mais il est un deuxième cas qui est l'association « cactus/mur de pierres sèches ou *manda* ». Là encore, en parlant des Bara, Decary évoque ce qu'il appelle les « défenses temporaires » comme suit : « *Dans le secteur de Tsvivory, les Bara avaient édifié des repaires sur un type assez uniforme. On trouvait d'abord, en venant de l'extérieur, une épaisse enceinte de raiketa, puis un mur en pierre, très épais et solide, avec meurtrières.* »<sup>58</sup>.

A-t-on vraiment affaire à des « défenses temporaires » ? Nous pensons qu'il s'agit plutôt d'anciens sites d'habitat avec des fortifications de pierres sèches doublées de fortifications végétales de cactus<sup>59</sup>. Il existe un troisième type de fortification dans lequel les cactées sont associées aux pieux et aux palissades : « *En 1890, Catat trouva*

52. R. Decary, « Contribution à l'étude de l'ancienne fortification malgache », *Bulletin de l'Académie Malgache*, NS, tome XXXII, pp. 51-73.

53. A. Rafolo, *Habitats fortifiés et organisation de l'espace dans le Vonizongo (Centre -Ouest de Madagascar), le cas de Lohavohitra*, [Thèse pour le doctorat unique], Université de Paris I, 1989, 481 p.

54. B. Manjakahery, « Les manda du Centre - Sud de Madagascar », *Nouvelles du Centre d'Art et d'Archéologie*, n° 3-4, 1985-1986, pp. 30-33.

55. C. Seignobos, « Des fortifications végétales dans la zone soudano-sahélienne (Tchad et Nord-Cameroun) », *Cahiers ORS-TOM - Série Sciences Humaines*, vol. XVII, n° 3-4, 1980, pp. 191-222.

56. Decary, *op. cit.*, p. 64.

57. *Ibid.*, p. 66.

58. R. Decary, *Coutumes guerrières et organisation militaire chez les Anciens Malgaches*, I. Les anciennes pratiques de guerre, Editions Maritimes et d'Outre-Mer, Paris, 1966, 156 p.

59. B. Manjakahery, « L'homme et la végétation dans le Sud malgache », 9, 2003, pp. 31-35.

en Anosy des localités importantes défendues par des pieux, des palissades et des haies de cactus ou raiketa... »<sup>60</sup>.

Outres ces trois types, il en est des plus complexes encore lorsque nous tenons compte des fortifications qui sont en vigueur dans le Menabe dans la première moitié du XIXe siècle. Ici se retrouvent associés « fossé/poutres/palissades/cactus » : « Vers 1825... la ville de Menabé, résidence du roi Ramitraha [sic], possédait un fossé et un entourage de poutres. Autour de l'habitation royale était un triple rang de palissades et un autre fossé. Un dernier entourage était formé par une haie de cactus »<sup>61</sup>.

Pour conclure, nous pouvons dire que ce survol de l'histoire du cactus dans l'océan Indien et particulièrement à Madagascar, nous a permis de montrer que cette plante qui a été introduite à partir des îles Mascareignes, va très vite acquérir une importance que l'on ne saurait nier lorsque nous pensons essentiellement aux régions méridionales de la Grande Ile. Selon toute vraisemblance, le cactus *Opuntia* est présent dans le Sud-Ouest de l'océan Indien à partir du XVIIIe siècle aussi bien à l'île de France, à Bourbon qu'à Madagascar. L'introduction de cette espèce dans ce dernier pays est le fait du comte de Maudave envoyé à Fort-Dauphin par le Gouverneur de l'île de France pour redresser cet établissement. Pour ce qui est de l'origine du cactus introduit à Madagascar, les chercheurs hésitent entre l'île Maurice et La Réunion. Dans l'état actuel de notre recherche, l'insuffisance des données provenant de cette dernière ne nous permet pas encore de trancher de manière satisfaisante la question. En retenant l'exemple malgache, il ne fait de doute que les *raiketa* ont profondément marqué le passé colonial de la Grande Ile lorsque nous examinons non seulement le milieu physique mais également l'homme lui-même, surtout dans le Sud du pays. Source de nourriture pour les humains et le bétail, le cactus n'en demeure pas moins un élément de fortification largement adopté dans plusieurs régions de l'île. Bref, en considérant toujours l'exemple de Madagascar, nous pouvons affirmer que le cactus n'a pas dit son dernier mot car les recherches relatives à cette plante passionnent, à l'heure actuelle, bon nombre de personnes encore.

60. R. Decary, *Ibid.*, p. 145.

61. R. Decary, *Ibid.*, p. 146.